

## Motion de cadrage sur les modalités d'organisation du bilan des élections européennes 2024

Vu la motion de cadrage sur les modalités de désignation pour les élections européennes 2024 votée par le Conseil fédéral le 1er avril 2023 : <https://cf.eelv.fr/cf-avril-23-ML-be-euro-2024/>

Vu la motion d'élaboration du socle programmatique pour les élections européennes "Un nouvel idéal écologiste" : <https://cf.eelv.fr/cf-juillet-2023-ma-be-ideal-ecolo-europe/>

### *Exposé des motifs*

Alors que la dissolution de l'Assemblée Nationale par Emmanuel Macron a en partie invisibilisé les résultats des élections européennes de juin 2024, il est essentiel de revenir sur cette échéance importante pour l'avenir du projet européen. Si les résultats des élections européennes de 2024 ont été marqués par un score en deçà de nos attentes et de nos ambitions pour les Écologistes, ils doivent également être perçus comme une opportunité de réflexion et de renouveau.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés du résultat de ces élections.

D'abord la participation, qui avec un taux moyen de 51%, confirme le rebond de 2019 mais avec de grandes disparités entre pays. En France, la hausse est modérée (+1,37%) mais avec une forte remobilisation des jeunes de moins de 35 ans.

Ensuite, la poussée de l'extrême droite a été particulièrement importante. En 2019, l'extrême droite européenne avait réalisé une percée historique, en envoyant une centaine d'eurodéputé·e·s à Bruxelles et Strasbourg. Cinq ans plus tard, les formations de droite radicale et d'extrême droite se renforcent. Certes, cette extrême-droite est divisée en plusieurs blocs mais elle compte pour près d'un quart des sièges de l'assemblée qui vient d'être élue. En France, avec 31,4% des voix, la liste du Rassemblement National (RN) fait un bond spectaculaire de près de huit points par rapport à l'élection européenne de 2019, soit un gain de 2 479 000 suffrages en cinq ans, sans compter le résultat inquiétant de la liste Reconquête avec 5,47% des voix. Le RN devient la première force politique du pays en étendant sa couverture électorale à des territoires qui jusque-là étaient rétifs aux thèses de l'extrême-droite et à tous les milieux socioprofessionnels, ce qui lui donne un profil sociologique de plus en plus proche de celui de la société française tout entière. Cette nouvelle poussée s'inscrit dans un long processus entamé il y a plusieurs décennies et qui fait écho aux évolutions européennes.

Enfin, le mauvais résultat des Écologistes doit pouvoir être analysé collectivement. En 2019, les écologistes avaient créé la surprise en profitant d'une conjoncture favorable où l'enjeu climatique avait donné lieu partout en Europe à de puissantes mobilisations. Quatrième force politique lors de la précédente mandature au Parlement européen avec 72 eurodéputé·e·s, le groupe des Verts et de l'Alliance libre européenne (ALE) perd 19 sièges et apparaît affaibli, à la sixième place dans la hiérarchie des groupes du Parlement européen. Ce résultat s'explique par les mauvaises performances des écologistes dans certains pays comme l'Allemagne, la Belgique et la France. En France, les Écologistes réalisent l'un de leurs plus mauvais scores atteignant de justesse les 5% nécessaires pour avoir des élu.es. Nous passons de 13 Député·e·s en 2019 à 5 en 2024.

Ce résultat national décevant doit donner lieu à un bilan permettant de tirer, pour notre mouvement, des enseignements pour les échéances à venir. Ce bilan devra traiter entre autres les points suivants : analyse du contexte, analyse des choix stratégiques, facteurs de réussite et d'échec, recommandations.

## **MOTION**

Réuni en conseil fédéral les 5 et 6 octobre 2024, Les Écologistes décident de :

**1 - Créer un comité de pilotage (COPIL)** qui aura pour mission d'être garant de l'organisation du bilan des élections européennes en France, d'analyser les données récoltées, de produire un bilan unique et cohérent pour le parti, et d'en assurer sa diffusion auprès des adhérent·e·s.

Le COPIL est composé des personnes suivantes :

- 3 représentant·e·s de l'équipe de campagne des élections européennes (la tête de liste, la directrice de campagne et le directeur politique)
- 2 représentant·e·s du bureau exécutif
- 2 représentant·e·s des secrétaires régionaux
- 1 représentante du comité électoral national (1 présidente)
- 2 représentantes des Jeunes écologistes (2 co-secrétaires nationales)
- 1 mandataire par motion avec possibilité d'1 suppléant·e
- 1 représentant·e des commissions thématiques avec possibilité d'1 suppléant·e

L'avis d'un politiste pourra être consulté selon les besoins du COPIL.

Les deux représentant·e·s du bureau exécutif au sein du COPIL auront pour mission de réceptionner les données et de les anonymiser.

**2 - Mettre en œuvre la méthodologie** suivante pour recueillir les données nécessaires à l'élaboration du bilan :

- Une note contributive sera demandée à l'équipe de campagne, aux 18 premier·e·s de liste des élections européennes, au bureau exécutif, à chacune des Régions, au comité électoral national, aux Jeunes écologistes, à chacune des motions et aux commissions thématiques. chaque région devra organiser la remontée des éléments de bilan du terrain (GL, CPR, Comités départementaux etc...)
- Un questionnaire sera adressé à l'ensemble des candidat·e·s, aux adhérent·e·s, et aux référent·e·s des groupes territoriaux d'animation de la campagne des élections européennes
- Une restitution écrite sera produite et un webinar de bilan sera organisé avec les responsables territoriaux de la campagne et l'équipe de campagne sous la responsabilité de la tête de liste et de la directrice de campagne des élections européennes.

**3 - Adopter le calendrier** de mise en œuvre suivant :

- Envoi des questionnaires et demandes de contributions écrites suite au conseil fédéral des 5 et 6 octobre 2024
- Recueil des données mi-novembre 2024
- Restitution du bilan courant décembre 2024

**Unanimité moins 3 contre et 1 Blanc.**